

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>1466</b>	De <b>M. Guillaume Larrivé</b> ( Les Républicains - Yonne )	<b>Question orale sans débat</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transports, mer et pêche		<b>Ministère attributaire</b> > Transports, mer et pêche
<b>Rubrique</b> > voirie	<b>Tête d'analyse</b> > financement	<b>Analyse</b> > travaux de contournement. calendrier. Auxerre.
Question publiée au JO le : <b>17/05/2016</b> Question retirée le : <b>24/05/2016</b> (retrait à l'initiative de l'auteur)		

### Texte de la question

M. Guillaume Larrivé interroge M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la position du Gouvernement relative à deux projets structurants pour l'aménagement du territoire de l'Yonne à savoir le contournement Sud d'Auxerre et la rénovation de la liaison routière Auxerre-Troyes. Le flux de circulation des camions traversant certains quartiers d'Auxerre crée une situation très dangereuse pour les habitants tant au niveau de la pollution sonore et atmosphérique que par les accidents qui peuvent en résulter. Le contournement Sud d'Auxerre permettrait de résoudre cet état de fait. De même, face aux nombreux accidents sur la RN 77 reliant Auxerre à Troyes, la rénovation de cet axe de circulation est indispensable. Ces travaux permettraient aussi l'accroissement des liens économiques entre ces deux villes de taille équivalente et une complémentarité de positionnement en termes d'enseignement supérieur. Il demande au Gouvernement de s'engager fermement en faveur de ces deux projets d'aménagement, d'en préciser le calendrier de réalisation et le mode de financement.